

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES - HABILITATION ÉLECTRIQUE

Programme établi conformément à la Norme NFC 18-510/A2



OBJECTIFS

- Réactualiser les connaissances théoriques et pratiques sur les risques électriques.
- Mettre à jour les compétences nécessaires pour intervenir en sécurité conformément à la norme NFC 18-510/A2.
- Permettre la reconduction de l'habilitation électrique.

FORMATEUR

Nos formations sont dispensées par des formateurs qualifiés et expérimentés, spécialisés en sécurité électrique et habilitations électriques.

Profil des formateurs : Expérience significative en prévention des risques électriques et interventions en milieu professionnel

Nos formateurs assurent un accompagnement personnalisé pour garantir une montée en compétence efficace des stagiaires.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

- Parler, lire et écrire en français.
- Personnel électricien habilité devant renouveler leur habilitation
- Personnel électricien (techniciens) travaillant à proximité d'installations électriques et réalisant des opérations d'ordre électrique.
- Avoir été habilité ou avoir suivi la formation initiale dans les 3 dernières années

DURÉE, LIEU ET NOMBRE DE STAGIAIRES

- 10h30 de face à face pédagogique soit 1 jour et demi de formation. Dans l'entreprise (en intra-entreprise) ou dans des locaux loués (en inter-entreprise).
- En présentiel
- Groupe de 4 à 10 stagiaires

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Supports pédagogiques illustrés (schémas, photos, vidéos).
- Exercices pratiques sur site ou dans les locaux de Leones Formation.
- Évaluation des connaissances à l'aide de questionnaires.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Supports visuels et écrits.
- Matériel électrique pour les exercices pratiques.
- Études de cas et mises en situation.



PROGRAMME MAC HABILITATION ELEC



PROGRAMME

17

PROGRAMME DÉTAILLÉ (10H30 – 1 JOUR ET DEMI) :

JOUR 1 : RAPPELS THÉORIQUES ET RÉGLEMENTATION

- Notions fondamentales d'électricité.
- Effets du courant électrique (électrisation, électrocution, courts-circuits).
- Rappel de la réglementation et des obligations (norme NFC 18-510/A2).
- Présentation des équipements de protection individuelle et collective.
- Analyse des risques en milieu professionnel.

JOUR 2 : APPLICATIONS PRATIQUES ET ÉVALUATION

- Présentation des zones d'intervention et niveaux d'habilitation.
- Conduite à tenir en cas d'incident ou accident électrique.
- Exercices pratiques : mise en sécurité d'une installation, vérification des équipements.
- Études de cas et mises en situation concrètes.
- Évaluation théorique (QCM) et évaluation pratique.



VALIDATION DE LA FORMATION

Les critères d'évaluation sont conformes à la norme NF C 18-510/A2. Deux types d'évaluations sont réalisés :

- Évaluation formative : réalisée tout au long de la formation par le formateur, elle permet de vérifier la compréhension des notions et l'application des consignes de sécurité.
- Évaluation certificative : lors des mises en situation pratiques, le stagiaire doit être capable d'analyser les risques, d'adopter les bonnes pratiques et d'appliquer les procédures d'intervention en toute sécurité.

La validation de la formation est obtenue si le stagiaire a suivi l'intégralité de la session et a réussi l'évaluation certificative. Une attestation d'habilitation électrique, valable 3 ans (36 mois), est délivrée aux participants ayant satisfait aux exigences. Un recyclage (MAC – Maintien et Actualisation des Compétences) est obligatoire à l'issue de cette période pour conserver son habilitation.



Validation par bloc de compétences

Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues pourront avoir un avis favorable

Maintien et actualisation des compétences



Un maintien et actualisation des compétences : MAC, tous les 3 ans, conformément à la norme NFC 18-510/A2.

Issue de la formation

Un avis d'habilitation sera remis à l'employeur, qui décidera de l'habilitation du salarié selon son poste. Un certificat de réalisation attestera de la participation à la formation.

MODALITÉS

Accessibilité

- Les personnes en situation de handicap peuvent suivre la formation et obtenir un avis d'habilitation, sous réserve de la validation des compétences requises.
- Si certaines aptitudes ne peuvent être mises en œuvre pour des raisons physiques ou mentales, une attestation de suivi de formation sera délivrée, précisant les compétences acquises.
- ☎ Référent handicap : Maxence Barthelemy – 06 48 35 89 59
- ✉ Email : contact@leones-formation.fr

Les modalités et délais d'accès

- L'accès à nos formations peut être initié, soit par l'employeur, soit à l'initiative d'un salarié avec l'accord de sa direction.
- Inscription 15 jours avant le début de la formation

Modalité d'évaluation

- Évaluation théorique : QCM sur les connaissances en électricité et sécurité.
- Évaluation pratique : mise en situation réelle et validation des procédures d'intervention.